

## Certificat pour les unités de mammographie

Doc	a123005
Date de publication	22/11/2008
Origine	NR
	Cancer
Thèmes	Publicité et réclame
	Salle d'attente

Des unités de mammographie sont agréées dans le cadre du dépistage de masse du cancer du sein en Flandre. Il s'agit de services de radiologie ayant démontré leur adéquation à la qualité requise pour le dépistage de masse.

Il existe pour l'instant 174 unités de mammographie agréées.

La question est posée de savoir si cet agrément - pour lequel un certificat est octroyé - peut être porté à la connaissance de la patientèle.

### Avis du Conseil national :

En ses séances des 4 octobre et 22 novembre 2008, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné le dossier « Dépistage flamand du cancer du sein : certificat pour les unités de mammographie ».

Le Conseil national considère qu'il n'y a pas d'objection déontologique à l'octroi d'un certificat, pouvant être affiché dans la salle d'attente, à un service de radiologie répondant aux critères de l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 février 2001 concernant l'agrément d'unités de mammographie et de centres de dépistage régionaux pour le dépistage du cancer du sein.

Les dimensions de ce certificat ne doivent pas dépasser le format A4.